



Circulaire 9024

du 08/09/2023

Journée d'information sur le phénomène AMOK donnée par la cellule AMOK de la Police fédérale

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : 8968 du 30/06/2023

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 30/06/2023
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Résumé	Information sur phénomène AMOK - agression par auteur(s) armé(s)
Mots-clés	AMOK - Information - Police fédérale
Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-sociaux
Ens. officiel subventionné	Primaire ordinaire	Homes d'accueil permanent
	Secondaire ordinaire	Internats primaire ordinaire
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire en alternance (CEFA)	Internats secondaire ordinaire
	Maternel spécialisé	Internats prim. ou sec. spécialisé
	Primaire spécialisé	
	Secondaire spécialisé	
	Secondaire artistique à horaire réduit	

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
GRUMIAU Alain	Direction de l'Assistance et du Conseil aux Etablissements	02/690.84.84 alain.grumiau@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Dans l'objectif de poursuivre le renforcement de la prévention de menaces ou d'intrusions offensives au sein de votre établissement scolaire, **je vous invite à une journée d'information sur le phénomène AMOK qui sera dispensée par la cellule de coordination AMOK de la Police fédérale, les vendredi 6 octobre 2023, lundi 9 octobre 2023, mercredi 11 octobre 2023, mardi 17 octobre 2023, et jeudi 19 octobre 2023 au sein de mon Cabinet (adresse : Place Surllet de Chokier 15-17 à 1000 Bruxelles).**

Il reste 5 places disponibles pour la journée du 09/10/23 – 16 places pour celle du 11/10/2023 – 8 places pour celle du 17/10/2023 – 7 places pour celle du 19/10/2023.

Par situation AMOK, on entend toute situation où un ou plusieurs auteurs armés agressent le plus possible de personnes, de manière le plus souvent aléatoire, au sein d'un espace privé ou public, sans émettre de revendications ou de conditions particulières.

Les places étant limitées (28 personnes par journée organisée – les inscriptions seront prises selon l'ordre chronologique), une seule personne par établissement scolaire (la direction ou son représentant) est invitée à assister à la séance d'information. **Priorité est laissée aux établissements n'ayant pas encore participé à cette séance d'information.**

Le programme de la journée est le suivant :

8h45	Accueil
9h	- introduction - le phénomène AMOK - les mesures de prévention générales et techno-préventives
10h15-10h30	Pause
10h30	- constatations générales relatives aux auteurs
12h – 13h	Repas – lunch
13h	- échanges et questions-réponses
15h	- présentation du Service des équipes mobiles
16h	Fin de la formation

Pour vous inscrire, je vous invite à communiquer, par courriel, auprès de M. Alain GRUMIAU, alain.grumiau@cfwb.be, **au plus tard pour le 22 septembre 2023**, vos nom et prénom (ou ceux de votre représentant.e) l'adresse complète de votre établissement scolaire, son numéro FASE et préciser la date choisie.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que chaque établissement scolaire doit disposer d'un [Plan Interne d'Urgence \(PIU\)](#) qui prévoit les mesures matérielles et organisationnelles adaptées au bâtiment scolaire à mettre en application lors de situation d'urgence (exemples : les plans d'évacuation, les lieux de rassemblement, les procédures de relevés de présence, la liste des secouristes...).

Au niveau de l'infrastructure des bâtiments scolaires, il y a lieu d'établir un **marquage et une identification uniforme des bâtiments scolaires** ainsi que de mettre à jour les plans des bâtiments scolaires. Ceux-ci doivent être fiables et facilement **accessibles** pour les services de secours.

Je vous informe également que le **Service des équipes mobiles** (equipemobile@cfwb.be) de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire présent lors de cette information expliquera son offre de services aux établissements scolaires qui en font la demande.

Je vous remercie pour votre attention.

La Ministre de l'Éducation,

Caroline DÉSIR

Informations complémentaires et liens utiles :

- **Le Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire** présente des dispositifs de prévention ciblée liés à différents types d'incivilités et de violences, dont les intrusions. Celui-ci est *téléchargeable sur le site «enseignement.be»* via le lien :

http://enseignement.be/index.php?page=26720&navi=3681&rank_page=26720#guide2

« **Écoute École** » est à disposition de tous les membres de la famille de l'élève (parents et responsables de l'élève) et de tous les membres du personnel des écoles (direction d'école, équipe éducative et pédagogique, personnels administratif et ouvrier, etc.) témoins ou victimes de tensions, conflits et/ou violences dans le cadre spécifique de l'enseignement obligatoire, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles (fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé).

http://enseignement.be/index.php?page=26720&navi=3681&rank_page=26720

- PENNEWAERT D. et LORENT T., « **Evènement traumatique en institution** », téléchargeable sur le site

<https://www.yapaka.be/livre/livre-evenement-traumatique-en-institution>

- **Service de la médiation scolaire et des équipes mobiles**, accessible via le lien

<http://www.enseignement.be/assistanceecoles>